



Union Régionale Vie et Nature

Affiliée à France Nature Environnement



COMPTE RENDU DE LA FORMATION DU 25 OCTOBRE 2010 SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES PPRT

Intervenant

Hassan SAIBI, Oréade Conseil

Participants

Matthieu BERILLE, DREAL PACA
Agnès BOUTONNET, ADECAR
Richard DEBOOM, UFC que choisir, Collectif PPRT 13,
Jeroen DUPONT, Colinéo Assenemce
Gérard GREFFIER, CLCV
Henry ISOUARD, Etudiant Master 2 Droit de l'environnement
Sara JANSSEN, Etudiante Master 2 Droit de l'environnement
Jean Paul LESUEUR, ADSR
Georges MARTINOT, Terre du Var
Françoise MERCIER, CIQ du Val de Sibourg
Bernard MERCIER, CIQ du Val de Sibourg
Patricia PELORCE, Vivre à l'ombre de Géosel et Géométhane
Michel PROST, ADSR
Joseph RAMIREZ, CLCV
Michèle TRAT, Vivre à l'ombre de Géosel et Géométhane

URVN

Pierre APLINCOURT, Président de l'URVN
Amanda BOUARD, Chargée de mission

Contexte de la journée

Cette formation nous a été proposée par la DREAL PACA afin de former les membres des CLIC sur la question des risques et de donner un socle commun sur la connaissance des risques industriels. Plusieurs formations de ce type (dont le contenu avait été élaboré par Oréade Conseil en lien avec la DREAL PACA) avaient déjà été dispensées dans la région. Seul le public était un peu différent ce lundi 25/10 puisque les membres des associations en présence n'étaient pas tous membres des CLIC.

Programme de la journée

Introduction de la journée
Module 1 : Le risque industriel majeur
Introduction
Les événements historiques
Le risque industriel majeur



Union Régionale Vie et Nature

Affiliée à France Nature Environnement



La politique de prévention des risques industriels

Questions diverses

Module 2 : Urbanisme et Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Film de présentation du PPRT

Les travaux obligatoires et recommandés pour les riverains dans le cadre des PPRT : la position FNE

La prescription du PPRT

Les étapes d'élaboration du PPRT

Les associations et la concertation: le rôle des CLIC

La mise en œuvre du PPRT

Questions diverses

Synthèse de la journée

Introduction par Pierre Aplincourt

M.Aplincourt a ouvert la journée de formation, en rappelant l'omniprésence des risques industriels dans la région et l'importance pour les associations de se saisir de ces questions et d'être formées. Il a également appelé les associations à faire partie du SPPPI.

Points abordés dans le Module 1 : Le risque industriel majeur

- Les évolutions réglementaires suite aux accidents industriels : Seveso, Loi Risques du 30 Juillet 2003
- La définition du risque : aléa, probabilité, vulnérabilité, gravité
- Les réglementations et la classification ICPE : déclaration, autorisation, autorisation avec servitudes
- Les phénomènes dangereux et leurs effets : incendie, BLEVE, BOIL OVER, UVCE,
- Les piliers de la gestion des risques :
 - Maîtrise du risque à la source : l'étude de danger, l'évaluation des risques, intensité des effets, gravité, mesures de maîtrise des risques
 - Maîtrise de l'urbanisation : rôles de l'état et des collectivités, notion d'aléa technologique
 - Planification des secours : POI, PPI, ORSEC, PCS
 - Information et concertation : rôles du maire, du préfet, de l'exploitant, le CLIC (composition, mission)

Principales questions soulevées ou remarques des participants

- Dans quelle catégorie sont rangés les sites de stockage ou d'élimination des déchets ? Une participante a évoqué le fait qu'on n'entend jamais parler des dangers chroniques alors que les populations y sont exposées de manière continue. Ce type de danger est pris en compte mais il s'agit d'un danger sur une longue durée ce n'est donc pas comparable aux risques accidentels qui constituaient l'objet de la formation. Les risques chroniques sont pris en compte mais pas dans les études ou les mêmes documents que les risques accidentels.
- La question de la prise en compte des effets sur l'environnement d'un accident industriel a également été posée. Or, les conséquences sur l'environnement des accidents industriels ne sont pas prises en compte, seules les conséquences sur les vies humaines sont évaluées. Il a également été signalé qu'il serait donc important d'avancer sur ces questions de la prise en compte environnementale, d'où l'importance de l'implication des APNE dans la thématique Industrie.

- La définition de l'aléa et surtout de la probabilité est une notion jugée complexe à comprendre et qui a soulevé de nombreuses interrogations chez les participants. Quelle est la probabilité pour qu'un navire méthanier explose ? Sur quoi se base-t-on pour estimer cela ? Certains ont l'impression que sur le calcul concernant les risques nucléaires ou aéronautiques les choses sont claires mais pas sur le risque industriel. Ces questions sont importantes puisque le grand public n'assimile pas bien ces questions, le rôle des APNE est de les informer dans un langage simple et clair et doivent pour cela être bien formés elles-mêmes.
- La marge d'imprécision des modèles permettant de déterminer le niveau de risque a également suscité des questions, les participants ont manifesté leur intérêt de comprendre quels éléments étaient pris en compte pour l'évaluation et quels éléments pouvaient également avoir des répercussions sur le résultat obtenu.

La position FNE : Voisins d'une usine SEVESO une situation financièrement explosive

La question du financement des travaux obligatoires et recommandés dans le cadre du PPRT

- Rappel des objectifs de la loi Bachelot
- Le projet de Loi de Finance 2011 ; vote des dépenses
- Rappel des 4 zones (expropriation, délaissement, travaux obligatoires, travaux recommandés) et des 4 profils de riverains (les propriétaires occupants PO, les propriétaires bailleurs PB et donc leurs locataires, les locataires sociaux HLM, les PME) déterminant l'aide prévue pour les travaux
- Le régime financier actuel en fonction des zones
- Les positions et les demandes de FNE
- Ce que peuvent faire les associations

Points abordés dans le Module 2 : Urbanisme et Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

- Le contexte et les objectifs du PPRT
- Les acteurs du PPRT
- Les différentes phases d'élaboration :
 - La séquence d'études techniques : caractérisation des aléas et des enjeux, le plan de zonage brut, les investigations complémentaires
 - La phase de stratégie du PPRT : réduction de la vulnérabilité des enjeux (actions sur le bâti, l'urbanisation, le foncier, les usages), les éventuelles mesures supplémentaires de réduction du risque à la source
 - La séquence d'élaboration réglementaire du PPRT : les pièces du PPRT
 - l'enquête publique et l'approbation du PPRT : la concertation
 - La mise en œuvre du PPRT : SUP, convention de financement tripartite

Principales questions ou remarques soulevées par les participants

- La question des financements des travaux que devront effectuer les riverains a suscité un vif débat. Les participants se sont accordés sur le fait qu'il n'était pas acceptable que les travaux soient financés en majorité par les riverains qui ne sont pas à l'origine du risque et qui sont de confrontés à une triple peine. Des divergences sont apparues sur la répartition des coûts des travaux ; la totalité du montant des travaux à la charge de l'industriel qui est à l'origine du risque, ou une plus grande participation des collectivités et des industriels. Rappelons que



Union Régionale Vie et Nature

Affiliée à France Nature Environnement



dans tous les cas l'objectif est de faire en sorte que ce ne soit pas aux riverains d'assumer financièrement la plus grande partie des travaux. Certains participants ont également émis des craintes sur la prise en charge de ces travaux par les collectivités, en rappelant que dans tous les cas les investissements effectués par les collectivités reviennent indirectement à la charge des riverains par le biais des différentes taxes.

Conclusion

Il est apparu que, même si les participants sont globalement ressorti satisfait voir très satisfait (voir bilan des questionnaires de satisfaction) de cette formation, le contenu théorique, a été parfois difficile à suivre et à assimiler pour les participants qui n'avaient pas déjà été sensibilisés au préalable sur ces questions. Pour les personnes ayant déjà des connaissances dans le domaine des risques industriels, cette formation a servi de bon rappel mais ne leur a pas permis d'acquérir de nouvelles connaissances. A l'avenir, nous veillerons à faire deux groupes de niveaux, à agrémenter un contenu trop technique de cas pratiques et d'exemples concrets, et également à veiller à ne pas vouloir trop en mettre en terme de contenu mais préférer s'attarder plus en profondeur sur certains points fondamentaux.